

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	33
Membres représentés	2
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Nathalie DACHICOURT
Date de la convocation des conseillers	30 mars 2026
Date de l'affichage de la convocation	30 mars 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ
Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel
COULANGES, , Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ
DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame
Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES,
Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ , Madame Anissa
TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Priscillia
BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERÉ, Madame Clémence
CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

POUVOIRS :

Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE donne pouvoir à Madame Priscillia BRACH

OBJET : Création de 7 postes de conseillers municipaux délégués et désignation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-2 et L 2122-10 et L 2122-18 et suivants,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des adjoints ou à des conseiller municipaux,

Considérant la nécessité de désigner des conseiller municipaux délégués pour assurer des missions particulières,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er}

FIXE à 7 le nombre de créations de postes de conseillers municipaux délégués.

Article 2 :

Sont **DÉSIGNÉS** Conseillers municipaux délégués :

Prénom - Nom	Délégation
Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA	Évènementiel et festivités
Amīn BOUHALLOUFA	Jeunesse et conseil municipal des Jeunes
Patricia DHOTEL	Accès aux droits
Marc GRANET	Participation citoyenne
Nathalie DACHICOURT	Santé prévention et Handicap
Pascal GIACOMEL	Transports collectifs
Maria ALVES	Jumelage et Actions internationales

Article 3 :

Les délégations de fonctions seront accordées par arrêté du Maire, conformément à l'article L 2122-18 du Code général des Collectivité Territoriales

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 2 pouvoirs

29 pour dont 1 pouvoir (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)

6 abstentions dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Nathalie DACHICOURT Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260402-26_12230-DE
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026